

DELIBERATION N° 2018/156

Autorisant le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres pour les fournitures scolaires et administratives des écoles publiques de la Ville de Dumbéa au cours des années 2019 à 2021 et à signer le marché correspondant, ainsi que les avenants éventuels.

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 18 avril 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/17 du 08 mars 2018,

La réunion conjointe des commissions municipales intitulées « Sport, culture, animations, vie associative » et « Education, jeunesse » entendue en séance du 04 avril 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

D'autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres, signer le marché et les éventuels avenants relatifs aux fournitures scolaires et administratives des écoles publiques de la Ville de Dumbéa au cours des années 2019 à 2021, et les éventuels avenants dès lors qu'ils n'ont pas pour effet de modifier l'équilibre économique du contrat.

ARTICLE 2 /

Sous réserve de l'inscription des crédits, les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 011, intitulé « Charges à caractère général », du budget principal de fonctionnement de la Ville de l'année 2019 à 2021.

Elles sont estimées au minimum à vingt-trois millions (23.000.000 F.CFP) et au maximum à vingt-cinq millions (25.000.000 F.CFP).

ARTICLE 3/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4/

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

**Certifié le caractère exécutoire de la présente délibération**

A Dumbéa, le 26 AVR. 2018

Le Maire,

Georges Naturel



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 18 AVRIL 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 18 AVRIL 2018

Le Maire,

Georges Naturel



|                              |     |
|------------------------------|-----|
| DESTINATAIRES :              |     |
| SUBD. ADMINIS. SUD           | - 1 |
| S.G                          | - 1 |
| AFFICHAGE                    | - 1 |
| SERVICE DES FINANCES         | - 2 |
| SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE   | - 1 |
| DIRECTION ADM. ET FINANCIERE | - 1 |
| TRESORIER PROVINCE SUD       | - 1 |